



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Dossier de presse

Inauguration de la

Maison de l'orientation

26 septembre 2012

INAUGURATION DE

LA MAISON DE L'ORIENTATION

Le 26 septembre 2012, la Maison de l'orientation ouvre officiellement ses portes à Luxembourg-Ville, Place de l'Étoile.

La Maison de l'orientation est un guichet unique qui aide les jeunes et les adultes à s'orienter dans leur vie scolaire, étudiante ou professionnelle. Elle regroupe 5 services de 3 ministères (voir page 3), spécialisés dans l'information, la consultation et l'accompagnement des personnes qui cherchent une formation ou un métier.

La Maison de l'orientation propose un numéro d'appel unique (8002-8181) qui permet à toute personne intéressée d'être guidée vers le service compétent répondant le mieux à ses besoins et ses attentes. Des informations peuvent également être demandées par courriel à l'adresse maison.orientation@men.lu

Maison de l'orientation
58, bd G.-D. Charlotte
L-1130 Luxembourg
Tél. 8002 8181

Coordinatrice : Mme Claudine Colbach (ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

1 Contexte et missions

L'orientation tout au long de la vie : une nécessité pour répondre au changement rapide du monde socio-économique

La stratégie de Lisbonne 2010 a souligné le rôle de l'orientation tout au long de la vie : pour rendre les citoyens aptes à l'emploi, il faut qu'ils aient accès à des informations et des conseils de haute qualité sur la formation et le travail. Dans une résolution de 2004, le Conseil de l'Union européenne a, quant à lui, invité les États membres « à *instaurer une coopération et une coordination efficaces entre les prestataires de services d'orientation aux niveaux national, régional et local, afin d'en élargir l'accès et d'en assurer la cohérence, en particulier pour les groupes en situation de risque.* »

En novembre 2007, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle du Luxembourg a chargé un Forum orientation de proposer une stratégie nationale de l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie. Parmi les propositions remises en juillet 2010 figurait la création d'une Maison de l'orientation comme guichet unique.

En 2011 le gouvernement a chargé les services compétents à mettre en place la Maison de l'orientation. Entre janvier et juillet 2012, les services se sont progressivement installés dans la Maison de l'orientation.

La Maison de l'orientation : renforcer les synergies autour d'une mission commune

Les services installés dans la Maison de l'orientation ont pour mission commune d'améliorer l'orientation, de réduire le décrochage scolaire et de faciliter l'accès au marché du travail. Dans l'idée de l'orientation tout au long de la vie, la Maison de l'orientation accueille également les personnes adultes qui demandent information et conseil pour se réorienter professionnellement.

Le regroupement dans des locaux communs permet aux services concernés de mieux coordonner leurs activités d'information et d'orientation et de créer des synergies autour d'une politique d'orientation commune. Il facilite le travail en réseau tout comme l'élaboration de nouvelles initiatives. Le surcroît d'efficacité qui s'en dégage doit notamment permettre de renforcer la lutte contre le décrochage et le chômage des jeunes, inscrite comme priorité au programme gouvernemental 2009-2014.

La gestion courante et la coordination de la Maison de l'orientation ont été confiées au ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Un comité de pilotage, composé des responsables des services concernés se réunit une fois par mois.

2 Les services regroupés dans la Maison de l'orientation

Les services regroupés dans la Maison de l'orientation sont :

- le bureau régional Luxembourg de l'**Action locale pour jeunes** (ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle),
- le **Centre de psychologie et d'orientation scolaires** (ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle),
- la **Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants** (ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle),
- le **Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi** (ministère du Travail et de l'Emploi),
- l'antenne régionale Centre du **Service national de la Jeunesse** (ministère de la Famille et de l'Intégration).

Le **Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur** du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui vise à peu près la même population cible, collabore étroitement avec la Maison de l'orientation.

Deux asbl ont également leurs bureaux dans la Maison de l'Orientation : l'**Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie** (Anefore asbl) et la **Fédération des associations de parents d'élèves du Luxembourg** (FAPEL asbl).

Les différents services installés dans la Maison de l'orientation présentés ci-après.

Action locale pour jeunes (ALJ) (bureau régional Luxembourg)

Ministère de tutelle :

Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle

Public cible :

- adolescents et jeunes adultes
- parents, tuteurs et familles
- enseignants et professionnels du domaine psycho-socio-éducatif

Prestations :

- accompagnement individuel lors de la phase de transition entre école et travail
- suivi des décrocheurs scolaires et jeunes à la recherche d'un poste d'apprentissage
- établissement d'un (nouveau) projet professionnel et accompagnement lors de la mise en pratique de celui-ci
- aide à la recherche de solution pour des problèmes pratiques, préparation du dossier personnel et de l'entretien d'embauche
- soutien lors de la prise de contact avec d'autres services
- accompagnement dans la validation des acquis de l'expérience

But :

motiver les jeunes et jeunes adultes à terminer leurs études et s'intégrer dans la société comme adulte indépendant

Personnel :

4 éducateurs gradués (3,5 postes pour le bureau Luxembourg)

Heures d'ouverture :

permanences : mardi et jeudi 13.00h-16.00h
sur rendez-vous

D'autres bureaux régionaux se trouvent à Wiltz, Ettelbrück, Redange, Mersch, Junglinster, Grevenmacher, Differdange, Esch-Belval et Dudelange.

Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)

Ministère de tutelle :

Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle

Public cible :

- adolescents et jeunes adultes
- parents, tuteurs et familles
- enseignants et professionnels du domaine psycho-socio-éducatif

Prestations :

- orientation scolaire et professionnelle : connaissance de soi, prise de décision, élaboration de projet de formation scolaire ou professionnelle
- informations sur les études secondaires au Luxembourg et à l'étranger
- soutien pédagogique lors de difficultés scolaires et d'apprentissage
- consultations psychologiques et psychothérapiques pour les jeunes et les familles
- subsides pour les élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique

But :

- favoriser la gestion efficace du parcours personnel, scolaire et professionnel des clients
- stimuler leurs forces et activer leurs ressources personnelles afin de créer de nouvelles perspectives pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées

Personnel :

équipe pluridisciplinaire de psychologues diplômés, éducateur gradué, assistante sociale, documentaliste et personnel administratif (19 équivalents temps plein)

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 et de 13.00 à 17.00 heures et sur rendez-vous.

Service national de la jeunesse (SNJ) **(antenne régionale centre et coordination des projets ANELO)**

Ministère de tutelle :

Ministère de la Famille et de l'Intégration

Public cible :

- jeunes entre 16 et 30 ans
 - qui s'intéressent à faire un service volontaire d'orientation,
 - qui ont quitté le système scolaire sans qualification,
 - qui veulent s'informer sur d'autres activités proposées par le secteur jeunesse dans le cadre du service volontaire ou du bénévolat,
- professionnels du secteur jeunesse et de l'orientation scolaire et professionnelle

Prestations :

- collaborateurs des antennes régionales :
 - encadrement des jeunes engagés dans un projet de service volontaire d'orientation (SVO)
 - coopération avec les partenaires concernés par le sujet de la transition au niveau régional
 - sessions d'information « Bock Drop » sur le plan local et régional
 - soutenir des jeunes en vue de leur insertion professionnelle
- collaborateurs des projets ANELO:
 - coordination des activités et modules autour du portail ANELO
 - développement de nouveaux outils facilitant l'orientation et la transition vers la vie active des jeunes
 - concertation avec les acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle afin d'identifier les besoins des jeunes et des professionnels

Personnel :

3 (2 agents plein temps pour l'antenne régionale et 1 mi-temps pour la coordination des projets ANELO)

Heures d'ouverture:

sur rendez-vous

Service d'orientation professionnelle (OP) de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)

Ministère de tutelle :

Ministère du Travail et de l'Emploi

Public cible :

- jeunes qui désirent prendre une décision professionnelle ou scolaire,
- adultes qui choisissent une formation initiale ou continue ou qui veulent se réorienter peuvent bénéficier des aides, conseils et encadrements proposés par les agents du service OP.

Prestations :

- inscription et accompagnement des jeunes et des adultes en vue de leur placement en apprentissage initial / apprentissage pour adultes,
- entretiens d'orientation professionnelle pour jeunes et adultes
- séances d'orientation professionnelle pour les classes scolaires de tous les ordres d'enseignement
- « Berufsinformationszentrum (BIZ) » : centre d'information pour personnes individuelles et classes scolaires,
- calculs des aides et primes d'apprentissage dont peuvent bénéficier les employeurs formateurs et apprentis
- remboursement des compléments d'indemnité dans le cadre de l'apprentissage pour adultes

Personnel :

17

D'autres bureaux de l'OP/ADEM se trouvent à Esch-Belval, Diekirch, Wiltz, Differdange et Dudelange

Heures d'ouverture:

08.30 – 11.30 heures et 14.00 – 17.00 heures

Deux asbl ont également leurs bureaux dans la Maison de l'orientation :

Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long (ANEFORÉ)

Public cible :

- écoles, élèves, enseignants, étudiants et stagiaires, formateurs du précoce à l'Université
- entreprises, partenaires sociaux et autres représentants du monde professionnel
- associations et organismes aux niveaux local, régional et national, impliqués dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
- établissements associés à la formation initiale ou continue des enseignants et formateurs

Prestations :

- subvention des activités de formation, de coopération ou d'échange en Europe dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie :
 - stages en entreprise ou formations pour jeunes en formation initiale, personnes sur le marché du travail et étudiants → Leonardo da Vinci / Erasmus
 - séminaires européens, visites d'étude, périodes d'observation et d'enseignement pour enseignants, formateurs, chercheurs et tout personnel impliqué dans l'éducation et la formation → Comenius/Grundtvig/Erasmus/Leonardo da Vinci/Visites d'étude Cedefop
- promotion du programme EFTLV au Luxembourg
- gestion financière des fonds communautaires destinés aux bénéficiaires du programme, appels à candidatures etc.

But :

assurer la mise en œuvre au Luxembourg du « Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » de la Commission européenne

Fédération des associations de parents d'élèves du Luxembourg (FAPEL)

Public cible :

- parents, élèves et toute personne intéressée à l'éducation familiale et scolaire et au partenariat parents-école-communauté

Prestations :

- être à l'écoute de tous les parents qui ont des questions se rattachant à l'éducation et l'instruction des élèves et aux droits et devoirs de la famille en cette matière; offrir aux membres et aux parents services et conseils
- information et discussion avec les délégué(e)s des associations et comités – membres, les représentants des parents élus par les parents des écoles fondamentales
- information, formation et soutien des parents dans toutes les questions en relation avec l'éducation et l'instruction des enfants et des jeunes
- offrir chaque année un programme de formation des parents

Buts :

- représenter les parents auprès des partenaires scolaires et autorités nationales
- favoriser le dialogue des différents partenaires de l'École